



## RÉSOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

# DE SOLIDARITE AVEC LES AVOCATS LIBANAIS

\*\*\*

Adoptée par l'Assemblée générale du Conseil national des barreaux du 11 octobre 2024

**Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale, le 11 octobre 2024,**

**CONNAISSANCE PRISE** de la situation extrêmement difficile que traversent de nombreux avocats libanais ;

**RAPPELLE** les liens d'amitié indéfectible qui unissent le Barreau français et le Barreau libanais depuis plus de cent ans ;

**EXPRIME** son entière solidarité à l'ordre des avocats de Beyrouth et à l'ensemble de nos confrères libanais ;

**RAPPELLE** son attachement au respect de l'Etat de droit et du droit international, en tous lieux et en toutes circonstances ;

Fait à Lille le 11 octobre 2024

**Conseil national des barreaux**

Résolution de solidarité avec les avocats libanais

Adoptée par l'Assemblée générale du 11 octobre 2024